



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 81275

Texte de la question

Mme Annick Le Loch attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'effort d'information et de sensibilisation qui reste à réaliser quant au programme de dépistage du cancer du sein mis en place et organisé par les pouvoirs publics et l'assurance maladie. Ce dépistage automatique, généralisé depuis 2004 à l'ensemble du territoire, s'adresse aux femmes dans la tranche d'âge la plus à risques, soit de 50 à 74 ans. En 2009, à peine plus de la moitié d'entre elles (53 %) ont participé à ce programme. Il s'avère donc que ce taux reste encore loin de l'objectif de 70 % fixé au niveau national par le plan cancer 2009-2013 qui prévoit de rechercher une meilleure efficacité dans le dépistage systématique de ce cancer, le plus fréquent des cancers féminins. Avec environ 50 000 nouveaux cas annuels, l'incidence du cancer du sein progresse toujours de façon importante et constante, d'où l'utilité de renforcer l'information et la sensibilisation du dépistage précoce pour atteindre, comme prévu, les 70 % de la population concernée par cette prévention. Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour parvenir à ce résultat.

Données clés

Auteur : [Mme Annick Le Loch](#)

Circonscription : Finistère (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81275

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 2010, page 6553

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)